

Bulletin saisonnier : recommandations provisoires pour le système d'avertissement et d'intervention en cas de chaleur du gouvernement de l'Ontario

Publication : juillet 2023

Résumé

Le présent bulletin saisonnier fournit des recommandations d'experts sur les mesures immédiates susceptibles de réduire les effets néfastes sur la santé des situations d'urgence causées par la chaleur au cours de la saison 2023. L'expérience acquise par d'autres gouvernements montre que ce type de situations d'urgence présente une menace importante pour la santé et le bien-être, en plus de toucher de façon disproportionnée certains individus et groupes plus que d'autres.

Étant donné que les plans d'intervention en cas de chaleur, les relations communautaires et les capacités d'intervention ont pu être modifiés ces dernières années en raison de la pandémie de COVID-19, les recommandations formulées dans le présent bulletin saisonnier sont axées sur la révision des plans, les stratégies de communication, le renforcement des partenariats et l'engagement de la population.

Nos quatre recommandations sont fondées sur l'avis d'experts. Nous publierons prochainement des recommandations et des examens fondés sur des données probantes qui fourniront davantage de détails et se concentreront sur la réduction des effets néfastes sur la santé et des inégalités causés par des périodes de chaleur accablante. Les recommandations figurent aux pages 3 et 4 du présent document et s'adressent aux bureaux de santé publique, aux municipalités, aux établissements de soins de santé, aux organisations et agences autochtones, ainsi qu'aux organisations et agences communautaires.

En somme, les recommandations sont axées sur les points qui suivent.

- Toutes les organisations et les communautés devraient réviser le plan d'intervention établi en prévision de situations d'urgence causées par la chaleur et mettre l'accent sur l'élaboration de responsabilités et de rôles clairs et de stratégies de communication efficaces.
- Renforcer les partenariats, les plans et les contrats en matière de sensibilisation et d'intervention en cas de période de chaleur. Nous recommandons que le gouvernement de l'Ontario collabore avec les organisations municipales, communautaires et humanitaires pour se préparer et s'assurer que toutes les régions disposent d'ententes et de plans appropriés en prévision de situations d'urgence imputables à la chaleur.

- Travailler avec les communautés et les personnes les plus susceptibles de vivre des effets néfastes. Il s'agit notamment des personnes atteintes de graves problèmes de santé, notamment de santé mentale, des personnes à mobilité réduite, des personnes âgées, des bébés, des enfants, des personnes les plus isolées et des personnes qui vivent ou travaillent dans des endroits où il fait chaud.
- Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de communication de façon à joindre toutes les personnes qui doivent être jointes. Produire des communications claires et adaptées aux différents groupes, contextes et langues afin que les messages soient clairs, puissent être suivis et soient accessibles aux personnes atteintes de troubles auditifs, visuels ou d'apprentissage.

Objectif

La saison estivale bat son plein. L'objectif du présent bulletin saisonnier est de transmettre l'avis d'experts sur les mesures qui peuvent raisonnablement être prises dès maintenant pour atténuer les effets de périodes de chaleur cette année, en particulier chez les personnes et les communautés qui présentent le plus de risques de vivre des conséquences néfastes en raison de leur état de santé, de leur situation sociale ou de leur environnement de vie ou de travail. Bien des organisations ontariennes se sont dotées de stratégies d'intervention en cas de chaleur et ont établi des relations avec des intervenants et des organisations communautaires afin de pouvoir intervenir s'il y a des situations d'urgence causées par la chaleur. Bon nombre de ces plans, relations et capacités d'intervention peuvent toutefois avoir été modifiés en raison de la pandémie de COVID-19. C'est pourquoi les recommandations formulées dans le présent bulletin sont axées sur la révision et le renouvellement des plans, ainsi que sur le renforcement immédiat de l'engagement, des communications et des partenariats avec tous les groupes et organismes qui interviennent en cas de période de chaleur au cours de l'été 2023.

Les urgences liées au climat sont des problèmes de santé publique complexes qui concernent de multiples acteurs à de multiples échelons et nécessitent un large éventail d'approches et d'interventions. Au début de l'examen des données probantes, nous avons déterminé qu'il était impossible d'en faire une synthèse exhaustive et de formuler des recommandations en temps utile pour les périodes de chaleur de l'été 2023. Nous avons toutefois besoin d'interventions immédiates et continues. Le Comité consultatif scientifique ontarien des urgences de santé publique (CCSOUSP) réalisera un examen scientifique plus rigoureux et formulera des recommandations exhaustives pour préparer l'Ontario aux situations d'urgence causées par la chaleur et contrer efficacement leurs effets sur la santé et l'équité en matière de santé.

Contexte

Pourquoi faut-il se préparer aux situations d'urgence causées par la chaleur?

Ce type de situations d'urgence pose une menace importante pour la santé et le bien-être de la population ontarienne. Elles vont de plusieurs jours de forte chaleur, qui présentent des risques pour des personnes très vulnérables, à des dômes de chaleur très considérables de plus longue durée, qui peuvent être combinés à d'autres urgences susceptibles de tuer beaucoup plus de personnes ou de leur causer des effets néfastes. En somme, une situation d'urgence causée par une chaleur accablante en Ontario en 2023 pourrait entraîner des conséquences dévastatrices et toucherait invariablement certains groupes et populations beaucoup plus que d'autres.

C'est pourquoi le médecin hygiéniste en chef de l'Ontario a proposé que le CCSOISP examine les situations d'urgence causées par la chaleur. D'autres ministères du gouvernement ontarien étaient d'ailleurs en faveur de cette démarche. Un groupe de travail composé de représentants du CCSOISP et d'experts a ainsi reçu le mandat de formuler des orientations aux décideurs ontariens au sujet des situations d'urgence causées par la chaleur, qui constituent une conséquence plus fréquente et potentiellement mortelle des changements climatiques.

Les périodes de chaleur sont devenues et devraient continuer de devenir de plus en plus fréquentes, prolongées, graves et mortelles en raison des changements climatiques¹. Le dôme de chaleur en Colombie-Britannique (C.-B.) pendant l'été 2021 a causé plus de 600 décès² et d'autres conséquences sur la santé des gens. Presque tous les décès liés à la chaleur en C.-B. ont eu lieu à l'intérieur. Ces décès ont touché de façon disproportionnée les personnes âgées atteintes de maladies chroniques, les personnes atteintes de maladies chroniques ayant un impact sur la cognition et la santé mentale, ainsi que les personnes vivant dans des secteurs les plus défavorisés sur les plans matériel et social². Ce dôme de chaleur a été plus grave dans les régions rurales et moins densément peuplées de l'intérieur de la C.-B.². Les vagues de chaleur qui ont touché Montréal en 2010 et en 2018 et celle qui a touché Paris en 2003 ont toutes démontré les effets dévastateurs de périodes de chaleur accablante³⁻⁵.

Compte tenu de la saison et du temps limité, le CCSOISP a convenu de rédiger un bulletin saisonnier axé sur des recommandations provisoires susceptibles d'atténuer les effets des périodes de chaleur pendant l'été 2023. Le CCSOISP adopte ainsi une approche progressive pour aborder les périodes de chaleur accablante et les urgences climatiques connexes. Les prochains rapports pourraient brosser un tableau plus complet de la meilleure façon de s'y préparer, d'intervenir et de s'en rétablir.

Le gouvernement de l'Ontario est-il prêt?

Le Système d'avertissement et d'information de chaleur (SAIC) harmonisé de l'Ontario a été déployé dans l'ensemble de la province en 2016. Une analyse de séries chronologiques réalisée en 2022 révèle que le nombre de visites aux urgences en raison de maladies liées à la chaleur, ajusté en fonction de la température journalière maximale, semblait diminuer après la mise en œuvre du SAIC dans certaines sous-populations. Par contre, le nombre de visites aux urgences en raison de maladies liées à la chaleur a augmenté chez les personnes ayant des antécédents récents d'itinérance, et le changement global n'était pas significatif sur le plan statistique à l'échelle de la population⁶. Compte tenu des discussions avec des experts de la C.-B. et de Santé Canada, d'une analyse de la situation dans d'autres régions (à paraître) et d'un examen rapide (à paraître), nous croyons que des mesures peuvent être prises pour renforcer l'intervention immédiate^{7,8}.

Le groupe de travail estime qu'il est nécessaire de formuler des recommandations axées sur l'engagement communautaire pour soutenir les individus et les groupes les plus susceptibles de vivre des effets néfastes pour la santé pendant une situation d'urgence liée à la chaleur en Ontario, ainsi que d'établir des stratégies pour renforcer les ententes de collaboration et d'intervention avant une période de chaleur accablante (voir [l'annexe](#) sur les méthodes d'élaboration des recommandations). Pour atténuer les effets néfastes des situations d'urgence causées par la chaleur, il faut adopter une approche pansociétale afin de s'attaquer exhaustivement aux causes profondes qui amènent certaines personnes à ressentir des effets plus néfastes que d'autres personnes lors de périodes de chaleur. Nous reconnaissons également que les recommandations et les actions lancées en juillet 2023 ne peuvent pas éliminer les effets néfastes ou corriger les inégalités qui sont raisonnablement prévisibles s'il survient une situation d'urgence causée par une chaleur accablante au cours de l'été 2023. Il faut une planification intergouvernementale à long terme pour atteindre ces objectifs.

Recommandations

Les recommandations ci-dessous représentent des mesures qui peuvent être prises dès maintenant pour réduire les conséquences néfastes sur la santé et les inégalités en matière de santé s'il survient une situation d'urgence causée par une chaleur accablante en 2023. Elles sont fondées sur les avis d'experts obtenus dans le cadre de discussions avec des experts et l'examen provisoire d'une analyse de la situation dans d'autres régions (à paraître) et d'un examen rapide de la documentation disponible (à paraître).

Recommandation 1 : Nous recommandons aux bureaux de santé publique, aux municipalités, aux établissements de soins de santé, aux organisations et agences autochtones, ainsi qu'aux organisations et agences communautaires de réviser et de mettre à jour leur plan d'intervention en cas de période de chaleur afin de se préparer collectivement aux périodes de chaleur qui auront lieu cette année. Ce faisant, ils doivent bien clarifier les rôles et les responsabilités de tous les partenaires et se doter de mécanismes pour communiquer rapidement avec tous les intervenants, y compris les partenaires communautaires et le grand public.

Recommandation 2 : Pour accroître nos chances de joindre et de soutenir les personnes les plus susceptibles de vivre des conséquences néfastes pour la santé s'il survient une situation d'urgence causée par la chaleur, nous recommandons que tous les intervenants évaluent, facilitent, autorisent et renforcent les partenariats, les ententes, les plans et les contrats afin de soutenir les stratégies de sensibilisation et d'intervention pendant les périodes de chaleur accablante. Nous recommandons également que le gouvernement de l'Ontario guide les municipalités, les bureaux de santé publique, les partenaires communautaires, les organisations et agences autochtones, les agences d'intervention d'urgence et les organisations humanitaires aux échelles provinciale et locale en ce qui concerne le renforcement des contrats et des pratiques exemplaires pour intervenir de façon équitable et efficace en cas de période de chaleur.

Recommandation 3 : Nous recommandons que les bureaux de santé publique, les municipalités, les établissements de soins de santé, les organisations et agences autochtones, les agences communautaires et les organisations communautaires locales qui prennent part aux activités d'intervention en cas de chaleur collaborent avec les personnes les plus susceptibles de vivre des conséquences néfastes pendant les situations d'urgence causées par la chaleur. Il faut renforcer les activités d'engagement communautaire auprès des personnes atteintes de problèmes psychosociaux et de maladies chroniques, des personnes à mobilité réduite, des personnes âgées, des personnes qui s'occupent de bébés et d'enfants, des personnes susceptibles d'être isolées socialement et géographiquement, ainsi que des personnes qui vivent ou travaillent dans des endroits où il fait particulièrement chaud ou dénués de système de rafraîchissement. Renforcer les activités d'engagement communautaire avec les intervenants et les communautés qui présentent le plus de risques de vivre des effets néfastes à cause de la chaleur permettra d'accroître la confiance, le respect des messages sur la santé et la participation aux interventions de santé publique.

Recommandation 4 : Pour accroître la clarté des communications et le respect des messages clés sur la santé, nous recommandons que toutes les organisations qui prennent part aux activités d'intervention en cas de chaleur consacrent du temps et de l'énergie pour se renseigner sur les besoins des différents groupes en matière de communication. Éclairées par cet apprentissage, ces organisations doivent produire des communications claires et adaptées aux différents contextes sociaux, historiques, économiques, culturels, géographiques et linguistiques. Le matériel de communication et les messages doivent être diffusés dans des formats accessibles, plus particulièrement pour les personnes atteintes de troubles auditifs, visuels ou d'apprentissage.

Discussion

L'engagement est un thème central de nos recommandations. Après l'examen de la documentation disponible et la consultation d'experts, nous croyons que l'engagement est essentiel à toute intervention pendant une période de chaleur. Nous avons particulièrement insisté sur l'engagement des groupes isolés et marginalisés parce qu'ils ont souvent des besoins précis qui nécessitent une intervention adaptée. Nous reconnaissons que l'engagement est essentiel, mais il ne représente qu'un petit volet de la stratégie exhaustive de préparation et d'intervention. Les situations d'urgence causées par la chaleur entraînent de nombreuses autres conséquences négatives qui sont largement exclues du présent bulletin saisonnier.

Étant donné que les périodes de chaleur accablante peuvent être mortelles, nous rappelons l'importance de réexaminer les plans d'intervention et de renforcer les activités d'engagement. Nous reconnaissons que de nombreux bureaux de santé publique et organisations qui prennent part à l'intervention en cas de chaleur ont déjà révisé et activé leur plan d'intervention en cas de chaleur pour 2023. L'expérience acquise pendant la pandémie au sujet des moyens qui permettent de joindre les personnes et les communautés à risque de vivre des effets néfastes à cause de la chaleur peut orienter les efforts d'intervention, de sensibilisation et d'engagement.

Nos consultations et l'examen des données probantes à l'appui ont systématiquement mis en évidence des risques élevés d'effets néfastes chez les personnes atteintes de maladies mentales ou d'autres problèmes de santé débilissants, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les bébés et les enfants, les personnes plus isolées et les personnes qui vivent ou travaillent dans un endroit où il fait chaud. C'est pourquoi ces groupes, ainsi que les personnes et les intervenants qui les soutiennent doivent être inclus de manière significative dans l'amélioration et la mise en œuvre des plans d'intervention en cas de chaleur. L'un des volets essentiels de l'engagement communautaire devrait consister à se renseigner sur les préférences en matière de communication des populations qui présentent le plus de risques de vivre des effets néfastes en cas de chaleur. La prise en compte des différences sociales, historiques, économiques, culturelles, géographiques et linguistiques des individus et des groupes au sein de ces populations peut élargir la portée et l'incidence des messages.

Les recommandations formulées dans le présent bulletin sont largement basées sur les avis d'experts au sujet des stratégies qui peuvent être mises à profit dès maintenant pour réduire les effets sur la santé de situations d'urgence causées par la chaleur en 2023 étant donné que la saison estivale est déjà entamée et que les plans et les capacités d'intervention d'urgence ont été touchés par la pandémie de COVID-19. Même si les concepts d'engagement communautaire, de plans d'action coordonnés et de partenariats stratégiques solides sont monnaie courante dans la documentation sur la préparation aux situations d'urgence⁹⁻¹², renouveler ces efforts immédiatement peut être bénéfique pour la présente saison.

Le présent bulletin et les preuves à l'appui incitent le CCSOUSH à poursuivre l'examen des concepts afin de bien étayer les prochaines recommandations sur la préparation aux périodes de chaleur et l'intervention connexe en Ontario. Nous pourrions notamment être appelés à examiner les méthodes idéales d'engagement communautaire, la surveillance, le repérage des risques et des vulnérabilités, l'amélioration des interventions structurelles et dans l'environnement bâti (p. ex. accès à un système de refroidissement au travail et dans la communauté) et les changements de réglementation. L'évaluation de l'efficacité des interventions et la prise en compte des souhaits, des besoins et des préférences des communautés sont également des volets importants. Le CCSOUSH entend établir des thèmes et des questions qui feront l'objet d'un examen plus approfondi afin de renforcer la résilience de la population et la préparation des systèmes aux situations d'urgence causées par la chaleur.

Ressources

- Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Brecher R.W. et R. Copes. « EOH fundamentals: risk communication », Toronto, On, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2016. Disponible à l'adresse www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/F/2016/fundamentals-risk-comm.pdf?rev=9caa2e5d6cf440569f51644ce66ff47c&sc_lang=en
- Colombie-Britannique. Centre for Disease Control. « Heat Event Response Planning » [Internet], Vancouver, Provincial Heat Services Authority, 2023 [cité le 13 juin 2023]. Disponible à l'adresse www.bccdc.ca/health-professionals/professional-resources/heat-event-response-planning
- Colombie-Britannique. Ministère de la Santé; Environnement et Changement climatique Canada; Colombie-Britannique. Centre for Disease Control. « BC Provincial Heat Alert and Response System (BC HARS) » [Internet], Vancouver, Provincial Health Services Authority, 2022 [cité le 19 avril 2023]. Disponible à l'adresse www.bccdc.ca/resource-gallery/Documents/Guidelines%20and%20Forms/Guidelines%20and%20Manuals/Health-Environment/Provincial-Heat-Alerting-Response-System.pdf
- Santé Canada. Élaboration de systèmes d'avertissement et d'intervention en cas de chaleur afin de protéger la santé : Guide des pratiques exemplaires, Ottawa, On, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de la Santé, 2012. Disponible à l'adresse www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-environnement-milieu-travail/rapports-publications/changement-climatique-sante/elaboration-systemes-avertissement-intervention-cas-chaleur-afin-protoger-sante-guide-pratiques-exemplaires.html
- Ontario. Ministère de la Santé. Un système d'avertissement et d'information de chaleur harmonisé pour l'Ontario (SAIC) [Internet], Toronto, On, Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2016 [cité le 4 avril 2023]. Disponible à l'adresse www.ontario.ca/fr/page/un-systeme-davertissement-et-dinformation-de-chaleur-harmonise-pour-lontario-saic
- Ontario. Ministère de la Santé et des Soins de longue durée, Division de la santé de la population et de la santé publique. Ligne directrice relative à la gestion des situations d'urgence, Toronto, On, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2018. Disponible à l'adresse www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/oph_standards/docs/protocols_guidelines/Emergency_Management_Guideline_2018_fr.pdf
- Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires; Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; Red Cross Red Crescent Climate Centre. « Extreme heat: preparing for the heatwaves of the future » [Internet], Genève, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2022 [cité le 13 juin 2023]. Disponible à l'adresse <https://www.ifrc.org/sites/default/files/2022-10/Extreme-Heat-Report-IFRC-OCHA-2022.pdf>
- Yumagulova L., T. Okamoto, E. Crawford et K. Klein. « Lived experience of extreme heat in B.C.: final report to the Climate Action Secretariat » [Internet], Vancouver, C.-B., gouvernement de la Colombie-Britannique, 2022 [cité le 25 avril 2023]. Disponible à l'adresse www2.gov.bc.ca/assets/gov/environment/climate-change/adaptation/resources/lived_experience_of_extreme_heat_in_bc_final_report.pdf

Glossaire

Agence : Groupe de personnes qui se mobilisent pour offrir un service, transmettre de l'information, défendre une cause d'intérêt commun ou établir des liens avec des personnes au sujet d'un intérêt commun. L'agence peut être active dans le secteur non gouvernemental ou sans but lucratif, notamment dans des milieux de vie collectifs comme des refuges et des établissements de soins de longue durée.

Établissement de soins de santé : Établissement qui offre des soins ou des traitements aux personnes, notamment un hôpital, un établissement de soins chroniques et une clinique de soins.

Situation d'urgence causée par la chaleur : Il n'y a pas de paramètre officiel en Ontario pour définir une « situation d'urgence » causée par la chaleur. Les bureaux de santé publique peuvent toutefois avoir défini ces situations d'urgence pour leur localité (p. ex. une période de chaleur combinée à un événement catastrophique). En Colombie-Britannique, la définition est des températures plus élevées qu'à l'habitude qui deviennent de plus en plus chaudes chaque jour pendant trois jours consécutifs ou plus⁹.

Avertissement de chaleur : Dans le cadre du Système d'avertissement et d'information de chaleur (SAIC) ontarien, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) émet un avertissement de chaleur lors que la température ou l'humidex doit atteindre un seuil précis. Ce seuil varie selon la région et doit être prévu pour deux jours consécutifs ou plus¹³. ECCC émet plutôt un **avertissement de chaleur prolongé** si ces conditions persistent pendant trois jours ou plus. Ce changement de terminologie n'entraîne toutefois pas d'escalade dans les mesures prises. ECCC peut émettre un **bulletin météorologique spécial** à sa discrétion si les conditions météorologiques peuvent présenter des risques pour la santé, mais ne répondent pas aux critères pour un avertissement de chaleur (p. ex. elles dureront moins de deux jours). Un bulletin météorologique spécial ne déclenche pas officiellement d'intervention dans les municipalités, les localités et les bureaux de santé publique touchés.

Organisation ou agence autochtone : Autorité de santé d'une Première Nation, organisation provinciale ou territoriale d'une Première Nation ou table d'un partenaire métis, inuit, fédéral ou provincial qui est décrit dans le protocole adopté en vertu des Normes de santé publique de l'Ontario relative à l'engagement des Autochtones intitulé [Lignes directrices concernant les relations avec les communautés autochtones, 2018 \(gov.on.ca\)](#).

Municipalité : Zone géographique dont les habitants sont constitués en personne morale, y compris les administrations régionales de grande taille qui assument certains rôles pour des administrations locales de plus petite taille¹⁴.

Bureau de santé publique : Administration locale qui offre de l'information et des programmes sur l'adoption d'un mode de vie sain et la prévention des maladies dans sa communauté. Chaque bureau est dirigé par un médecin hygiéniste qui doit rendre des comptes à un conseil de santé local¹⁵.

Intervenant : Organisation ou personne qui est touchée par une période de chaleur ou intervient en cas de période de chaleur.

Annexe A : Approche de l'élaboration de recommandations

Groupe de travail du CCSOUSP

Pour élaborer chaque recommandation, le groupe a appliqué des méthodes cohérentes. L'approche comprenait quatre processus.

1. Nous avons cerné et examiné les données probantes disponibles les plus pertinentes, et ce, principalement dans la documentation publiée (examen rapide)⁸.
2. Nous avons aussi cerné et examiné les renseignements contextuels compte tenu de l'avis des experts et du matériel de référence (analyse de la situation dans d'autres régions sélectionnées)⁷.
3. Nous avons ensuite intégré l'expertise collective des membres du groupe de travail. Nous avons élaboré les recommandations dans le cadre d'un processus itératif. Nous avons utilisé une approche axée sur l'utilisation de données probantes pour éclairer la prise de décisions (Evidence to Decision) afin de préciser la terminologie et de tenir compte de critères clés comme le degré de certitude des données probantes, les répercussions en ce qui concerne les ressources, l'équité, la faisabilité et l'acceptabilité¹⁶.
4. Nous avons dernièrement révisé et peaufiné chaque recommandation. Tous les membres du CCSOUSP ont eu l'occasion de formuler des commentaires sur chaque recommandation à deux reprises. Pour atteindre le consensus final, une approche systématique a permis aux membres du CCSOUSP d'indiquer leur niveau d'acceptation de chaque recommandation.

Pendant ces quatre processus, les membres du groupe de travail et du CCSOUSP ont participé à des réunions en ligne pour discuter et convenir des approches les plus pertinentes à l'heure actuelle.

Pour élaborer les recommandations provisoires à inclure dans le bulletin destiné aux périodes de chaleur qui pourraient avoir lieu en juillet 2023, le groupe de travail a utilisé les sources suivantes : des discussions avec des experts et des intervenants, une analyse récente de la situation dans d'autres régions pour obtenir des renseignements contextuels et un examen rapide récent axé sur les interventions. L'analyse et l'examen rapide sont publiés dans des documents distincts. Le groupe de travail a tenu six réunions du 29 mai au 30 juin pour formuler des recommandations provisoires et rédiger le présent bulletin, qui est conçu pour fournir des conseils pratiques aux bureaux de santé publique et au médecin hygiéniste en chef. L'ensemble du CCSOUSP a examiné et approuvé ce bulletin et les recommandations qui y sont formulées (voir le processus ci-dessous).

Processus d'approbation des recommandations par le CCSOUSP

Les présidents/co-présidents du groupe de travail ont d'abord présenté les recommandations les plus récentes au CCSOUSP afin de souligner les points clés. Chaque présentation a été suivie d'une brève discussion afin de clarifier des points. Le CCSOUSP a ensuite indiqué son niveau d'accord pour chaque recommandation¹⁷.

Conformément à son mandat, le CCSOUSP doit obtenir l'approbation des deux tiers de ses membres pour approuver un point ou une recommandation. Ainsi, si les deux tiers des personnes présentes approuvent une recommandation (telle qu'elle est rédigée ou avec de légères modifications), la recommandation est considérée comme approuvée. En cas de désaccord, les membres discutent de la recommandation en fonction des commentaires afin de parvenir à un niveau d'accord plus élevé. Si des modifications importantes sont apportées, l'ancienne recommandation, la recommandation révisée et les réponses au premier vote sont présentées pour un deuxième vote¹⁷.

Références

1. Gough W., V. Anderson et K. Herod. Étude de modélisation de l'Ontario sur le changement climatique et la santé : rapport, Toronto, On, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2016. Disponible à l'adresse www.health.gov.on.ca/fr/common/ministry/publications/reports/climate_change_toolkit/climate_change_health_modelling_study.pdf
2. Gouvernement de la Colombie-Britannique. Service du coroner. « Extreme heat and human mortality: a review of heat-related deaths in B.C. in summer 2021 » [Internet], Vancouver, C.-B., 2022 [cité le 25 avril 2023]. Disponible à l'adresse www2.gov.bc.ca/assets/gov/birth-adoption-death-marriage-and-divorce/deaths/coroners-service/death-review-panel/extreme_heat_death_review_panel_report.pdf
3. Gouvernement du Québec. Santé Montréal. Chaleur extrême : 66 décès sur l'île de Montréal en 2018, Montréal, Qc, 2019 [cité le 25 avril 2023]. Disponible à l'adresse <https://santemontreal.qc.ca/population/fh/actualites/nouvelle/chaleur-extreme-66-deces-sur-lile-de-montreal-en-2018/>
4. Canouï-Poitrine F., E. Cadot, A. Spira et A. Spira. Surmortalité pendant la canicule d'août 2003 à Paris, France, Revue d'épidémiologie et de santé publique, vol. 54, n° 2, 127-35, 2006. Disponible à l'adresse [https://doi.org/10.1016/S0398-7620\(06\)76706-2](https://doi.org/10.1016/S0398-7620(06)76706-2)
5. Price K., S. Perron et N. King. « Implementation of the Montreal heat response plan during the 2010 heat wave », Revue canadienne de santé publique, vol. 104, n° 2, e96-e100, 2013. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1007/BF03405667>
6. Clemens K.K., A.M. Ouédraogo, B. Le, J. Voogt, M. MacDonald, R. Stranberg et coll. « Impact of Ontario's Harmonized Heat Warning and Information System on emergency department visits for heat-related illness in Ontario, Canada: a population-based time series analysis », Revue canadienne de santé publique, vol. 113, n° 5, 686-97, 2022. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.17269/s41997-022-00665-1>
7. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). « Jurisdictional scan: scan of heat alert and response systems relevant to Ontario », Toronto, On, Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2023. À paraître
8. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). « Rapid review: addressing heat-related harms among vulnerable populations », Toronto, On, Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2023. À paraître
9. Colombie-Britannique. Ministère de la Santé; Environnement et Changement climatique Canada; Colombie-Britannique. Centre of Disease Control. « BC Provincial Heat Alert and Response System (BC HARS) » [Internet], Vancouver, Provincial Health Services Authority, 2022 [cité le 19 avril 2023]. Disponible à l'adresse www.bccdc.ca/resource-gallery/Documents/Guidelines%20and%20Forms/Guidelines%20and%20Manuals/Health-Environment/Provincial-Heat-Alerting-Response-System.pdf
10. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Cadre et indicateurs de la préparation aux situations d'urgence en santé publique : Manuel de soutien aux pratiques de santé publique, Toronto, On, Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2020. Disponible à l'adresse www.publichealthontario.ca/-/media/documents/w/2020/workbook-emergency-preparedness.pdf?la=fr
11. Santé Canada. Communiquer les risques des périodes de chaleur accablante pour la santé [Internet], Ottawa, On, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de la Santé, 2020. Disponible à l'adresse www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-environnement-milieu-travail/rapports-publications/changement-climatique-sante/communiquer-les-risques-periodes-chaleur-accablante-sante-trousse-intention-responsables-sante-publique-gestion-urgences-sante-canada-2011.html

12. Santé Canada. Élaboration de systèmes d'avertissement et d'intervention en cas de chaleur afin de protéger la santé : Guide des pratiques exemplaires, Ottawa, On, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de la Santé, 2012. Disponible à l'adresse www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-environnement-milieu-travail/rapports-publications/changement-climatique-sante/elaboration-systemes-avertissement-intervention-cas-chaleur-afin-protoger-sante-guide-pratiques-exemplaires.html
13. Ontario. Ministère de la Santé. Un système d'avertissement et d'information de chaleur harmonisé pour l'Ontario (SAIC), Toronto, On, Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2023. Disponible à l'adresse www.ontario.ca/fr/page/un-systeme-davertissement-et-dinformation-de-chaleur-harmonise-pour-ontario-saic
14. *Loi sur les municipalités*, L.O., chap. 25, 2001. Disponible à l'adresse www.ontario.ca/fr/lois/loi/01m25
15. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Le système de santé publique ontarien : histoire de la santé publique [Internet], Toronto, On, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2020 [cité le 23 juin 2023]. Disponible à l'adresse www.publichealthontario.ca/fr/about/news/2020/ontario-public-health-system
16. Schünemann H. B.J., G. Guyatt et A. Oxman. « GRADE handbook », London, Cochrane Collaboration, 2013. Disponible à l'adresse <https://gdt.grade.org/app/handbook/handbook.html>
17. Action cancer Ontario (ACO). Manuel sur le Programme de soins fondés sur la recherche (en anglais seulement) version 3 [Internet], Toronto, On, 2020 [cité le 13 juin 2023]. Disponible à l'adresse www.cancercareontario.ca/sites/ccocancercare/files/assets/pebc_handbook%20Version3%20June%2025%202020.pdf

À propos du Comité consultatif scientifique ontarien des urgences de santé publique

Le Comité consultatif scientifique ontarien des urgences de santé publique (CCSOUSP) est un groupe d'experts multidisciplinaires indépendants dont le rôle consiste à améliorer la capacité provinciale à répondre à un spectre d'urgences de santé publique avec les meilleures preuves disponibles. Le CCSOUSP fournit des avis scientifiques indépendants à Santé publique Ontario afin de guider la gestion des urgences de santé publique, notamment la COVID-19. Pour en savoir plus sur le CCSOUSP et ses membres, consultez la [page Web](#) du comité ou écrivez à communications@oahpp.ca.

Membres du CCSOUSP

D^r Upton Allen, président
Professeur de pédiatrie
Université de Toronto

Eric Kennedy, Ph.D.
Professeur agrégé en gestion des désastres et
des situations d'urgence
Université York

D^{re} Na-Koshie Lamptey
Médecin hygiéniste en chef adjointe
Ville de Toronto

Christopher Mushquash, Ph.D.
Professeur et titulaire d'une chaire de
recherche du Canada
Département de psychologie
Université Lakehead

D^r Aaron Orkin
Professeur agrégé de médecine familiale
Médecine d'urgence et santé publique
Université de Toronto

Stéphanie Premji, Ph.D.
Professeure agrégée à la School of Labour
Studies (faculté des sciences sociales)
Université McMaster

D^{re} Lynda Redwood-Campbell
Professeure du Département de médecine
familiale et directrice de l'enseignement
supérieur en santé mondiale
Université McMaster

D^{re} Gilla Shapiro
Psychologue
Centre de cancérologie Princess Margaret

D^r Marek Smieja
Médecin et microbiologiste
Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton
et Hamilton Health Sciences

Maxwell J. Smith, Ph.D.
Bioéthicien et professeur adjoint
École de santé
Université Western

Kednapa Thavorn, Ph.D.
Scientifique principale et directrice scientifique
en économie de la santé
Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa

Ingrid Waldon, Ph.D.
Professeure et titulaire de la chaire HOPE en
paix et en santé du programme de paix et de
justice sociale dans le monde
Université McMaster

D^r J. Scott Weese
Interniste vétérinaire et professeur
Collège vétérinaire de l'Ontario
Université de Guelph

Remerciements

Le CCSOUSP remercie de leur contribution les membres du groupe de travail, y compris la D^{re} Na-Koshie Lamptey (présidente), le D^r Aaron Orkin (rapporteur), le D^r Charles Gardner, Elaina McIntyre, Ph.D., Eric Kennedy, Ph.D., la D^{re} JinHee Kim, Kednapa Thavorn, Ph.D., la D^{re} Kristen Clemens, Liane Fernandes, Sébastien Jodoin, Ph.D., Stephanie Premji, Ph.D., Mark Breen, Carrie Warring, Sarah Cox, le D^r Paul Hébert (directeur scientifique) et le D^r Kieran Quinn (directeur scientifique adjoint). Le CCSOUSP remercie également de leur contribution les membres du personnel de son Secrétariat, ainsi que les membres du Comité consultatif scientifique et des équipes des relations avec les intervenants, des communications, des services de bibliothèque et du développement de produits et de publication de Santé publique Ontario.

Citation

Comité consultatif scientifique ontarien des urgences de santé publique. Bulletin saisonnier : recommandations provisoires pour le système d'avertissement et d'intervention en cas de chaleur du gouvernement de l'Ontario, Toronto, On, Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2023.

Avertissement

Le Comité consultatif scientifique ontarien des urgences de santé publique (CCSOUSP) a préparé le présent document à l'intention de Santé publique Ontario. Le CCSOUSP fournit des avis scientifiques à Santé publique Ontario afin de guider la gestion des urgences de santé publique, notamment la COVID-19. Son travail est fondé sur les données probantes disponibles au moment de la préparation du présent document. La responsabilité de l'application et de l'utilisation du présent document incombe aux utilisateurs. Santé publique Ontario n'assume aucune responsabilité à l'égard d'une telle application ou utilisation. Le présent document peut être utilisé librement sans autorisation à des fins non commerciales, mais seulement si Santé publique Ontario est mentionnée de façon appropriée. Aucune modification ne peut être apportée au contenu sans l'autorisation explicite écrite de Santé publique Ontario.

Les questions au sujet des renseignements communiqués dans le présent document peuvent être envoyées à communications@oahpp.ca.

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2023